COMITE DE DIRECTION

Réunion de Bureau du Mardi 26 février 2019
P.V. N° 26

Président : M. Pierre GUIBERT
Secrétaire Général : M. André VITIELLO
Présents : Mme Cathy DARDON – MM Gérard BORGONI – Mourath NDAW - Jean Paul RUIZ
Assistent à la Réunion : Mme Nathalie COGGIA (Responsable du Secrétariat) – MM Guy BOUCHON – Guy BOURICHA – Gérard IVORA – Antoine MANCINO - Patrick FAUTRAD – André SASSELLI

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;
L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraine l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraine la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Information

CORRESPONDANCE

• CLUBS :

- **STE MAXIME :** Invitation à la soirée des Partenaires le vendredi 01 mars 2019. Noté

• DIVERS :

- CDOS : Bilans nationaux du CNDS 2018 avec quelques informations concernant l'avancée du dispositif 2019. Noté
>> Organisation d'un module de formation « Responsabilités civiles, pénales et financières du dirigeant bénévole » le mercredi 06 mars 2019. Noté.
>> Invitation à la réunion des comités « Grande consultation nationale » qui aura lieu le 08 mars 2019 à 18h00. Noté.

-**DDCS83** : Adressant le compte-rendu du groupe de travail du 07 février 2019 sur les phénomènes d'emprise et de radicalisation dans les champs de la jeunesse et du sport.

- Mairie du CANNET DES MAURES : Concernant les installations sportives suite au courrier du 20.02.19. Transmis à la C.D.T.I.S

INFORMATIONS

- PARTICIPATION A LA JOURNEE NATIONALE U11 :
Il a été décidé de mettre les clubs labellisés qui n'ont pas participé à cette manifestation la saison dernière soit : FREJUS ST RAPHAEL, LORGUES, HYERES FC, SC TOULON et pour définir le 5ème club participant un tirage au sort a été effectué. Le club des PTT HYERES a été sélectionné.

«VIGILANCE METEO ORANGE»

Article 39 des Règlements Sportifs du District

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne **UNIQUEMENT** la VIGILANCE ORANGE pour « **PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS** ».

UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

>> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en **indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement.**

>> **Prêt d'un seul minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.**

>> Forfait de 30 € par jour demandés aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)

>> **Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée :** VAR – BOUCHES DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et GRAND VAUCLUSE.

Prochaine réunion Plénière
Le Mardi 05 mars 2019

Le Président : Pierre GUIBERT
Le Secrétaire Général : André VITIELLO